



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 105, boulevard Don-Quichotte (lot 5 727 974)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 105, boulevard Don-Quichotte (lot 5 727 974), ayant pour objet d'autoriser :

- que la superficie de l'enseigne détachée projetée à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue proposée soit de 3,8 m² au lieu de la superficie maximale de 2,5 m²;
- une 2^e enseigne détachée;
- des enseignes directionnelles, et ce, dans toutes les cours;
- qu'une enseigne murale soit apposée sur le mur d'un étage supérieur au rez-de-chaussée du bâtiment principal;
- que la superficie de l'enseigne murale projetée soit de 2,2 m² au lieu de la superficie maximale de 0,5 m².

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 14 février 2017 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 26 janvier 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière